

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Olivier Epars et consorts
du 16 janvier 2007 pour éviter que l'eau ne devienne le poison du siècle et pour commencer d'en
finir avec le "tout à l'égout"**

La commission, formée de Mmes et MM. François Debluë, Olivier Epars, Pierre Guignard, Susanne Jungclaus Delarze, Hans Rudolf Kappeler et de Sylvie Villa s'est réunie le vendredi 4 avril 2008. La soussignée a été confirmée par la commission dans la fonction de présidente rapportrice.

Le Conseil d'Etat était représenté par Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), accompagnée de M. Jean-François Jaton, chef du Service des eaux, sols et assainissement (ci-après SESA), de M. Gérald Burnier, chef de la Division Assainissement du SESA, et de M. Philippe Vioget, chef de la Division Laboratoire du SESA. Mme Sarah Lopez, secrétaire au SESA, s'est chargée des notes de séance, dont nous la remercions vivement.

Introduction

Le postulat de M. le député Olivier Epars demande un rapport sur les micropolluants provenant notamment des milieux hospitaliers (médicaments présents dans les urines), de l'industrie ou de l'agriculture et présents dans l'eau. Il demande également quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat pour diminuer leur concentration.

Discussion générale

Mme la conseillère d'Etat confirme que la problématique des micropolluants constitue, avec les changements climatiques, un des défis environnementaux majeurs de ces prochaines années.

Tous les commissaires sont d'avis que le postulant a mis le doigt sur un problème important. La principale critique de la majorité de la commission — qui s'est finalement abstenu — est que les mesures proposées concernent surtout la mise en place dans les STEP de traitements supplémentaires des eaux usées et que peu de choses sont faites pour diminuer les sources de pollution. On ne traite finalement que la sortie du tuyau !

En outre, des commissaires regrettent l'absence dans le rapport du Conseil d'Etat d'un chapitre sur les eaux de ruissellement et sur les eaux d'infiltration, par ex. à travers des décharges et des sites contaminés.

Disponibilité des données

Même si la commission constate que de plus en plus de données sont disponibles, sur plus de 100'000 micropolluants organiques dénombrés, auxquels viennent s'ajouter plus de 100 nouvelles substances homologuées chaque année, les données nécessaires à évaluer leur impact sur

l'environnement ne sont disponibles que pour environ 30% d'entre eux, ce qui reste insuffisant.

Mme la conseillère d'Etat confirme la volonté du Conseil d'Etat de développer les moyens de contrôle analytique, d'étendre le réseau de surveillance des ressources hydriques et d'élargir la palette des substances analysées. Les mesures proposées pourraient servir de point de départ à la création d'un pôle de compétence romand et constituer la charnière centrale d'une future collaboration intercantonale en matière d'analyses de micropolluants. Cette action serait concrétisée par l'acquisition d'un appareillage spécifique (env. Fr. 400'000--) et par la création d'un ETP de chimiste laboratoire et de 0.5 ETP pour les prélèvements d'échantillons dans le terrain.

Traitements supplémentaires des eaux usées dans les STEP

La commission a obtenu quelques informations supplémentaires concernant ces nouveaux procédés, testés à l'échelle pilote : il s'agit de l'ozonation et du traitement au charbon actif. Pour ce dernier traitement, il s'agit en fait de carbone pur en poudre, dont la surface absorbe les molécules nocives présentes dans l'eau. Le charbon est par la suite incinéré, et les résidus d'incinération mis en décharge spéciale

Des essais sont en cours à la STEP de Regensdorf (ZH), ainsi qu'à celle de Lausanne. Le résultat de ces essais permettra dans le futur d'améliorer le traitement des micropolluants, en le mettant en place dans certaines STEP.

La volonté de diminuer le nombre de petites STEP (particularité vaudoise), en les incitant à un raccordement sur des STEP de plus grande capacité qui s'équiperaient d'un tel traitement, contribuerait à réduire la dispersion de micropolluants dans les eaux. La présence d'un très grand nombre de petites stations (une centaine) est en effet un élément défavorable sur le plan de l'environnement et une incitation à en réduire le nombre contribuerait à améliorer la problématique des micropolluants organiques.

La Confédération étudie la mise en place d'une subvention pour permettre de financer des procédés de traitement supplémentaires dans les STEP existantes ou lors du renouvellement normal des installations. Cet engagement financier dépend d'une révision de la loi fédérale sur la protection des eaux, qui pourrait devenir effective à l'horizon 2010-2012.

Positions

La majorité de la commission juge que la réponse du Conseil d'Etat va dans la bonne direction, même si cette réponse reste partielle. Elle estime que prendre des mesures "à la source" permettrait de réduire considérablement ces micropolluants qui compromettent la qualité des eaux et par voie de conséquence, la santé publique par l'apparition de cancers ou de maladies dégénératives. Même si la plupart des actions sont engagées au niveau fédéral, plusieurs solutions peuvent être trouvées au niveau cantonal, par exemple :

- promouvoir dans les futures constructions (EMS, hôpitaux, etc.) des traitements spécifiques des eaux usées (pré-traitement),
 - promouvoir les toilettes sèches ou non à séparation urine/matières fécales,
 - limiter l'utilisation de substances nocives (cuivre, phalates...) sur les bâtiments, entraînées par la pluie dans les eaux de ruissellement,
 - récupérer les eaux de surface au moyen de bassins de décantation,
 - éviter le gaspillage des médicaments,
 - favoriser la récupération des médicaments hors d'usage en pharmacie.

La commission juge qu'un effort important doit être fait au niveau de la communication afin de sensibiliser la population aux effets néfastes des produits cosmétiques, des produits de nettoyage, des pesticides et herbicides, etc. dans les eaux.

Le postulant annonce par ailleurs que la problématique soulevée est d'une grande complexité et mérite d'être approfondie. C'est pourquoi il pense déposer, lorsque le présent rapport sera soumis au plénum, un nouveau postulat qui fera des propositions concernant plusieurs départements.

Décision

Vu la nécessité d'apporter un suivi approprié aux différents prélèvements et mesures des eaux souterraines et de surface, la commission juge à l'unanimité qu'il serait important de mettre à disposition les moyens évoqués ci-dessus pour la création d'un pôle de compétence romand.

Par 3 voix et 4 abstentions, la commission recommande d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Gland, le 26 avril 2008.

La rapportrice :
(Signé) *Florence Golaz*